



Comme suite au départ de Monsieur Laurent GRANDSIMON qui a mis fin à son mandat de Maire de Luz Saint-Sauveur, le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées s'est réuni, en session extraordinaire, le vendredi 16 décembre 2022 pour désigner un successeur.

Monsieur Louis ARMARY a été élu Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées par ses pairs.

Sous la présidence de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, commissaire du Gouvernement, les cinquante-quatre membres du conseil d'administration (représentants de l'Etat, représentants des collectivités territoriales, personnalités qualifiées et représentants des agents du Parc national des Pyrénées) ont ainsi accordé leur confiance, pour la durée du mandat restant à courir c'est-à-dire cinq ans, à Monsieur Louis ARMARY, siégeant au conseil d'administration comme représentant du département des Hautes-Pyrénées.

Madame Geneviève BERGE, représentante du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, et Monsieur Andde SAINTE MARIE, conseiller régional Nouvelle Aquitaine, ont été élus respectivement premier et deuxième vice-présidents.

Monsieur Louis ARMARY est conseiller départemental de la vallée des gaves – Hautes-Pyrénées -. Agé de 59 ans, il est élu Maire adjoint de la commune d'Ouzous et très engagé dans la défense du patrimoine pyrénéen et du pastoralisme. Il considère qu'un parc national n'est rien sans son territoire, ses communes, ses intercommunalités, les départements et les régions.

Il est nécessaire de réfléchir à la rénovation de la charte du territoire. Le monde de 2023 – 2024 n'est plus et ne sera plus le même que celui de 2012. Il faudra adapter la charte et la réviser. Les instances du Parc national seront mobilisées et auront toute leur place dans cette nouvelle étape de la vie du Parc.

En qualité de Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées, Monsieur Louis ARMARY va animer une instance qui décide de la politique de l'établissement public. Lieu de débats et d'échanges, réuni au moins trois fois par an, le conseil d'administration valide la politique de l'établissement et approuve le budget.

Le Président du conseil d'administration impulse sa vision du développement du territoire dans le cadre défini par la charte du Parc national. Il représente le Parc national des Pyrénées et siège auprès des présidents des parcs nationaux de France.

Le nouvel élu succède à Monsieur Laurent GRANDSIMON qui a démissionné de ces fonctions pour des raisons personnelles.











Comme suite au départ de Monsieur Laurent GRANDSIMON qui a mis fin à son mandat de Maire de Luz Saint-Sauveur, le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées s'est réuni, en session extraordinaire, le vendredi 16 décembre 2022 pour désigner un successeur.

Monsieur Louis ARMARY a été élu Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées par ses pairs.

Sous la présidence de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, commissaire du Gouvernement, les cinquante-quatre membres du conseil d'administration (représentants de l'Etat, représentants des collectivités territoriales, personnalités qualifiées et représentants des agents du Parc national des Pyrénées) ont ainsi accordé leur confiance, pour la durée du mandat restant à courir c'est-à-dire cinq ans, à Monsieur Louis ARMARY, siégeant au conseil d'administration comme représentant du département des Hautes-Pyrénées.

Madame Geneviève BERGE, représentante du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, et Monsieur Andde SAINTE MARIE, conseiller régional Nouvelle Aquitaine, ont été élus respectivement premier et deuxième vice-présidents.

Monsieur Louis ARMARY est conseiller départemental de la vallée des gaves – Hautes-Pyrénées -. Agé de 59 ans, il est élu Maire adjoint de la commune d'Ouzous et très engagé dans la défense du patrimoine pyrénéen et du pastoralisme. Il considère qu'un parc national n'est rien sans son territoire, ses communes, ses intercommunalités, les départements et les régions.

Il est nécessaire de réfléchir à la rénovation de la charte du territoire. Le monde de 2023 – 2024 n'est plus et ne sera plus le même que celui de 2012. Il faudra adapter la charte et la réviser. Les instances du Parc national seront mobilisées et auront toute leur place dans cette nouvelle étape de la vie du Parc.

En qualité de Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées, Monsieur Louis ARMARY va animer une instance qui décide de la politique de l'établissement public. Lieu de débats et d'échanges, réuni au moins trois fois par an, le conseil d'administration valide la politique de l'établissement et approuve le budget.

Le Président du conseil d'administration impulse sa vision du développement du territoire dans le cadre défini par la charte du Parc national. Il représente le Parc national des Pyrénées et siège auprès des présidents des parcs nationaux de France.

Le nouvel élu succède à Monsieur Laurent GRANDSIMON qui a démissionné de ces fonctions pour des raisons personnelles.











Comme suite au départ de Monsieur Laurent GRANDSIMON qui a mis fin à son mandat de Maire de Luz Saint-Sauveur, le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées s'est réuni, en session extraordinaire, le vendredi 16 décembre 2022 pour désigner un successeur.

Monsieur Louis ARMARY a été élu Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées par ses pairs.

Sous la présidence de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, commissaire du Gouvernement, les cinquante-quatre membres du conseil d'administration (représentants de l'Etat, représentants des collectivités territoriales, personnalités qualifiées et représentants des agents du Parc national des Pyrénées) ont ainsi accordé leur confiance, pour la durée du mandat restant à courir c'est-à-dire cinq ans, à Monsieur Louis ARMARY, siégeant au conseil d'administration comme représentant du département des Hautes-Pyrénées.

Madame Geneviève BERGE, représentante du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, et Monsieur Andde SAINTE MARIE, conseiller régional Nouvelle Aquitaine, ont été élus respectivement premier et deuxième vice-présidents.

Monsieur Louis ARMARY est conseiller départemental de la vallée des gaves – Hautes-Pyrénées -. Agé de 59 ans, il est élu Maire adjoint de la commune d'Ouzous et très engagé dans la défense du patrimoine pyrénéen et du pastoralisme. Il considère qu'un parc national n'est rien sans son territoire, ses communes, ses intercommunalités, les départements et les régions.

Il est nécessaire de réfléchir à la rénovation de la charte du territoire. Le monde de 2023 – 2024 n'est plus et ne sera plus le même que celui de 2012. Il faudra adapter la charte et la réviser. Les instances du Parc national seront mobilisées et auront toute leur place dans cette nouvelle étape de la vie du Parc.

En qualité de Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées, Monsieur Louis ARMARY va animer une instance qui décide de la politique de l'établissement public. Lieu de débats et d'échanges, réuni au moins trois fois par an, le conseil d'administration valide la politique de l'établissement et approuve le budget.

Le Président du conseil d'administration impulse sa vision du développement du territoire dans le cadre défini par la charte du Parc national. Il représente le Parc national des Pyrénées et siège auprès des présidents des parcs nationaux de France.

Le nouvel élu succède à Monsieur Laurent GRANDSIMON qui a démissionné de ces fonctions pour des raisons personnelles.











Comme suite au départ de Monsieur Laurent GRANDSIMON qui a mis fin à son mandat de Maire de Luz Saint-Sauveur, le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées s'est réuni, en session extraordinaire, le vendredi 16 décembre 2022 pour désigner un successeur.

Monsieur Louis ARMARY a été élu Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées par ses pairs.

Sous la présidence de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, commissaire du Gouvernement, les cinquante-quatre membres du conseil d'administration (représentants de l'Etat, représentants des collectivités territoriales, personnalités qualifiées et représentants des agents du Parc national des Pyrénées) ont ainsi accordé leur confiance, pour la durée du mandat restant à courir c'est-à-dire cinq ans, à Monsieur Louis ARMARY, siégeant au conseil d'administration comme représentant du département des Hautes-Pyrénées.

Madame Geneviève BERGE, représentante du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, et Monsieur Andde SAINTE MARIE, conseiller régional Nouvelle Aquitaine, ont été élus respectivement premier et deuxième vice-présidents.

Monsieur Louis ARMARY est conseiller départemental de la vallée des gaves – Hautes-Pyrénées -. Agé de 59 ans, il est élu Maire adjoint de la commune d'Ouzous et très engagé dans la défense du patrimoine pyrénéen et du pastoralisme. Il considère qu'un parc national n'est rien sans son territoire, ses communes, ses intercommunalités, les départements et les régions.

Il est nécessaire de réfléchir à la rénovation de la charte du territoire. Le monde de 2023 – 2024 n'est plus et ne sera plus le même que celui de 2012. Il faudra adapter la charte et la réviser. Les instances du Parc national seront mobilisées et auront toute leur place dans cette nouvelle étape de la vie du Parc.

En qualité de Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées, Monsieur Louis ARMARY va animer une instance qui décide de la politique de l'établissement public. Lieu de débats et d'échanges, réuni au moins trois fois par an, le conseil d'administration valide la politique de l'établissement et approuve le budget.

Le Président du conseil d'administration impulse sa vision du développement du territoire dans le cadre défini par la charte du Parc national. Il représente le Parc national des Pyrénées et siège auprès des présidents des parcs nationaux de France.

Le nouvel élu succède à Monsieur Laurent GRANDSIMON qui a démissionné de ces fonctions pour des raisons personnelles.











Comme suite au départ de Monsieur Laurent GRANDSIMON qui a mis fin à son mandat de Maire de Luz Saint-Sauveur, le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées s'est réuni, en session extraordinaire, le vendredi 16 décembre 2022 pour désigner un successeur.

Monsieur Louis ARMARY a été élu Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées par ses pairs.

Sous la présidence de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, commissaire du Gouvernement, les cinquante-quatre membres du conseil d'administration (représentants de l'Etat, représentants des collectivités territoriales, personnalités qualifiées et représentants des agents du Parc national des Pyrénées) ont ainsi accordé leur confiance, pour la durée du mandat restant à courir c'est-à-dire cinq ans, à Monsieur Louis ARMARY, siégeant au conseil d'administration comme représentant du département des Hautes-Pyrénées.

Madame Geneviève BERGE, représentante du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, et Monsieur Andde SAINTE MARIE, conseiller régional Nouvelle Aquitaine, ont été élus respectivement premier et deuxième vice-présidents.

Monsieur Louis ARMARY est conseiller départemental de la vallée des gaves – Hautes-Pyrénées -. Agé de 59 ans, il est élu Maire adjoint de la commune d'Ouzous et très engagé dans la défense du patrimoine pyrénéen et du pastoralisme. Il considère qu'un parc national n'est rien sans son territoire, ses communes, ses intercommunalités, les départements et les régions.

Il est nécessaire de réfléchir à la rénovation de la charte du territoire. Le monde de 2023 – 2024 n'est plus et ne sera plus le même que celui de 2012. Il faudra adapter la charte et la réviser. Les instances du Parc national seront mobilisées et auront toute leur place dans cette nouvelle étape de la vie du Parc.

En qualité de Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées, Monsieur Louis ARMARY va animer une instance qui décide de la politique de l'établissement public. Lieu de débats et d'échanges, réuni au moins trois fois par an, le conseil d'administration valide la politique de l'établissement et approuve le budget.

Le Président du conseil d'administration impulse sa vision du développement du territoire dans le cadre défini par la charte du Parc national. Il représente le Parc national des Pyrénées et siège auprès des présidents des parcs nationaux de France.

Le nouvel élu succède à Monsieur Laurent GRANDSIMON qui a démissionné de ces fonctions pour des raisons personnelles.











Comme suite au départ de Monsieur Laurent GRANDSIMON qui a mis fin à son mandat de Maire de Luz Saint-Sauveur, le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées s'est réuni, en session extraordinaire, le vendredi 16 décembre 2022 pour désigner un successeur.

Monsieur Louis ARMARY a été élu Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées par ses pairs.

Sous la présidence de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, commissaire du Gouvernement, les cinquante-quatre membres du conseil d'administration (représentants de l'Etat, représentants des collectivités territoriales, personnalités qualifiées et représentants des agents du Parc national des Pyrénées) ont ainsi accordé leur confiance, pour la durée du mandat restant à courir c'est-à-dire cinq ans, à Monsieur Louis ARMARY, siégeant au conseil d'administration comme représentant du département des Hautes-Pyrénées.

Madame Geneviève BERGE, représentante du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, et Monsieur Andde SAINTE MARIE, conseiller régional Nouvelle Aquitaine, ont été élus respectivement premier et deuxième vice-présidents.

Monsieur Louis ARMARY est conseiller départemental de la vallée des gaves – Hautes-Pyrénées -. Agé de 59 ans, il est élu Maire adjoint de la commune d'Ouzous et très engagé dans la défense du patrimoine pyrénéen et du pastoralisme. Il considère qu'un parc national n'est rien sans son territoire, ses communes, ses intercommunalités, les départements et les régions.

Il est nécessaire de réfléchir à la rénovation de la charte du territoire. Le monde de 2023 – 2024 n'est plus et ne sera plus le même que celui de 2012. Il faudra adapter la charte et la réviser. Les instances du Parc national seront mobilisées et auront toute leur place dans cette nouvelle étape de la vie du Parc.

En qualité de Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées, Monsieur Louis ARMARY va animer une instance qui décide de la politique de l'établissement public. Lieu de débats et d'échanges, réuni au moins trois fois par an, le conseil d'administration valide la politique de l'établissement et approuve le budget.

Le Président du conseil d'administration impulse sa vision du développement du territoire dans le cadre défini par la charte du Parc national. Il représente le Parc national des Pyrénées et siège auprès des présidents des parcs nationaux de France.

Le nouvel élu succède à Monsieur Laurent GRANDSIMON qui a démissionné de ces fonctions pour des raisons personnelles.











Comme suite au départ de Monsieur Laurent GRANDSIMON qui a mis fin à son mandat de Maire de Luz Saint-Sauveur, le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées s'est réuni, en session extraordinaire, le vendredi 16 décembre 2022 pour désigner un successeur.

Monsieur Louis ARMARY a été élu Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées par ses pairs.

Sous la présidence de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, commissaire du Gouvernement, les cinquante-quatre membres du conseil d'administration (représentants de l'Etat, représentants des collectivités territoriales, personnalités qualifiées et représentants des agents du Parc national des Pyrénées) ont ainsi accordé leur confiance, pour la durée du mandat restant à courir c'est-à-dire cinq ans, à Monsieur Louis ARMARY, siégeant au conseil d'administration comme représentant du département des Hautes-Pyrénées.

Madame Geneviève BERGE, représentante du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, et Monsieur Andde SAINTE MARIE, conseiller régional Nouvelle Aquitaine, ont été élus respectivement premier et deuxième vice-présidents.

Monsieur Louis ARMARY est conseiller départemental de la vallée des gaves – Hautes-Pyrénées -. Agé de 59 ans, il est élu Maire adjoint de la commune d'Ouzous et très engagé dans la défense du patrimoine pyrénéen et du pastoralisme. Il considère qu'un parc national n'est rien sans son territoire, ses communes, ses intercommunalités, les départements et les régions.

Il est nécessaire de réfléchir à la rénovation de la charte du territoire. Le monde de 2023 – 2024 n'est plus et ne sera plus le même que celui de 2012. Il faudra adapter la charte et la réviser. Les instances du Parc national seront mobilisées et auront toute leur place dans cette nouvelle étape de la vie du Parc.

En qualité de Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées, Monsieur Louis ARMARY va animer une instance qui décide de la politique de l'établissement public. Lieu de débats et d'échanges, réuni au moins trois fois par an, le conseil d'administration valide la politique de l'établissement et approuve le budget.

Le Président du conseil d'administration impulse sa vision du développement du territoire dans le cadre défini par la charte du Parc national. Il représente le Parc national des Pyrénées et siège auprès des présidents des parcs nationaux de France.

Le nouvel élu succède à Monsieur Laurent GRANDSIMON qui a démissionné de ces fonctions pour des raisons personnelles.











Comme suite au départ de Monsieur Laurent GRANDSIMON qui a mis fin à son mandat de Maire de Luz Saint-Sauveur, le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées s'est réuni, en session extraordinaire, le vendredi 16 décembre 2022 pour désigner un successeur.

Monsieur Louis ARMARY a été élu Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées par ses pairs.

Sous la présidence de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, commissaire du Gouvernement, les cinquante-quatre membres du conseil d'administration (représentants de l'Etat, représentants des collectivités territoriales, personnalités qualifiées et représentants des agents du Parc national des Pyrénées) ont ainsi accordé leur confiance, pour la durée du mandat restant à courir c'est-à-dire cinq ans, à Monsieur Louis ARMARY, siégeant au conseil d'administration comme représentant du département des Hautes-Pyrénées.

Madame Geneviève BERGE, représentante du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, et Monsieur Andde SAINTE MARIE, conseiller régional Nouvelle Aquitaine, ont été élus respectivement premier et deuxième vice-présidents.

Monsieur Louis ARMARY est conseiller départemental de la vallée des gaves – Hautes-Pyrénées -. Agé de 59 ans, il est élu Maire adjoint de la commune d'Ouzous et très engagé dans la défense du patrimoine pyrénéen et du pastoralisme. Il considère qu'un parc national n'est rien sans son territoire, ses communes, ses intercommunalités, les départements et les régions.

Il est nécessaire de réfléchir à la rénovation de la charte du territoire. Le monde de 2023 – 2024 n'est plus et ne sera plus le même que celui de 2012. Il faudra adapter la charte et la réviser. Les instances du Parc national seront mobilisées et auront toute leur place dans cette nouvelle étape de la vie du Parc.

En qualité de Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées, Monsieur Louis ARMARY va animer une instance qui décide de la politique de l'établissement public. Lieu de débats et d'échanges, réuni au moins trois fois par an, le conseil d'administration valide la politique de l'établissement et approuve le budget.

Le Président du conseil d'administration impulse sa vision du développement du territoire dans le cadre défini par la charte du Parc national. Il représente le Parc national des Pyrénées et siège auprès des présidents des parcs nationaux de France.

Le nouvel élu succède à Monsieur Laurent GRANDSIMON qui a démissionné de ces fonctions pour des raisons personnelles.











Comme suite au départ de Monsieur Laurent GRANDSIMON qui a mis fin à son mandat de Maire de Luz Saint-Sauveur, le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées s'est réuni, en session extraordinaire, le vendredi 16 décembre 2022 pour désigner un successeur.

Monsieur Louis ARMARY a été élu Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées par ses pairs.

Sous la présidence de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, commissaire du Gouvernement, les cinquante-quatre membres du conseil d'administration (représentants de l'Etat, représentants des collectivités territoriales, personnalités qualifiées et représentants des agents du Parc national des Pyrénées) ont ainsi accordé leur confiance, pour la durée du mandat restant à courir c'est-à-dire cinq ans, à Monsieur Louis ARMARY, siégeant au conseil d'administration comme représentant du département des Hautes-Pyrénées.

Madame Geneviève BERGE, représentante du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, et Monsieur Andde SAINTE MARIE, conseiller régional Nouvelle Aquitaine, ont été élus respectivement premier et deuxième vice-présidents.

Monsieur Louis ARMARY est conseiller départemental de la vallée des gaves – Hautes-Pyrénées -. Agé de 59 ans, il est élu Maire adjoint de la commune d'Ouzous et très engagé dans la défense du patrimoine pyrénéen et du pastoralisme. Il considère qu'un parc national n'est rien sans son territoire, ses communes, ses intercommunalités, les départements et les régions.

Il est nécessaire de réfléchir à la rénovation de la charte du territoire. Le monde de 2023 – 2024 n'est plus et ne sera plus le même que celui de 2012. Il faudra adapter la charte et la réviser. Les instances du Parc national seront mobilisées et auront toute leur place dans cette nouvelle étape de la vie du Parc.

En qualité de Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées, Monsieur Louis ARMARY va animer une instance qui décide de la politique de l'établissement public. Lieu de débats et d'échanges, réuni au moins trois fois par an, le conseil d'administration valide la politique de l'établissement et approuve le budget.

Le Président du conseil d'administration impulse sa vision du développement du territoire dans le cadre défini par la charte du Parc national. Il représente le Parc national des Pyrénées et siège auprès des présidents des parcs nationaux de France.

Le nouvel élu succède à Monsieur Laurent GRANDSIMON qui a démissionné de ces fonctions pour des raisons personnelles.











Comme suite au départ de Monsieur Laurent GRANDSIMON qui a mis fin à son mandat de Maire de Luz Saint-Sauveur, le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées s'est réuni, en session extraordinaire, le vendredi 16 décembre 2022 pour désigner un successeur.

Monsieur Louis ARMARY a été élu Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées par ses pairs.

Sous la présidence de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, commissaire du Gouvernement, les cinquante-quatre membres du conseil d'administration (représentants de l'Etat, représentants des collectivités territoriales, personnalités qualifiées et représentants des agents du Parc national des Pyrénées) ont ainsi accordé leur confiance, pour la durée du mandat restant à courir c'est-à-dire cinq ans, à Monsieur Louis ARMARY, siégeant au conseil d'administration comme représentant du département des Hautes-Pyrénées.

Madame Geneviève BERGE, représentante du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, et Monsieur Andde SAINTE MARIE, conseiller régional Nouvelle Aquitaine, ont été élus respectivement premier et deuxième vice-présidents.

Monsieur Louis ARMARY est conseiller départemental de la vallée des gaves – Hautes-Pyrénées -. Agé de 59 ans, il est élu Maire adjoint de la commune d'Ouzous et très engagé dans la défense du patrimoine pyrénéen et du pastoralisme. Il considère qu'un parc national n'est rien sans son territoire, ses communes, ses intercommunalités, les départements et les régions.

Il est nécessaire de réfléchir à la rénovation de la charte du territoire. Le monde de 2023 – 2024 n'est plus et ne sera plus le même que celui de 2012. Il faudra adapter la charte et la réviser. Les instances du Parc national seront mobilisées et auront toute leur place dans cette nouvelle étape de la vie du Parc.

En qualité de Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées, Monsieur Louis ARMARY va animer une instance qui décide de la politique de l'établissement public. Lieu de débats et d'échanges, réuni au moins trois fois par an, le conseil d'administration valide la politique de l'établissement et approuve le budget.

Le Président du conseil d'administration impulse sa vision du développement du territoire dans le cadre défini par la charte du Parc national. Il représente le Parc national des Pyrénées et siège auprès des présidents des parcs nationaux de France.

Le nouvel élu succède à Monsieur Laurent GRANDSIMON qui a démissionné de ces fonctions pour des raisons personnelles.





